

Avis de la Commission fédérale relative aux droits du patient concernant la « résolution du 24 février 2015 relative à l'accessibilité et la transparence des traitements prothétiques » (cf. demande d'avis du 12 mars 2017)

Introduction

La ministre de la Santé publique, par courrier du 15 mars 2017, a demandé l'avis de la Commission fédérale sur les aspects de la résolution du 24 février 2015 relative à l'accessibilité et la transparence des traitements prothétiques qui touchent aux droits du patient.

La Commission fédérale rappelle qu'en date du 18 janvier 2016, le Conseil de l'art dentaire a reçu une demande d'avis de la ministre concernant l'exercice d'actes en rapport avec les prothèses dentaires amovibles. Dans son avis rendu le 21 novembre 2016, il recommande de mettre l'accent sur la prévention (afin de diminuer le nombre de traitements prothétiques) et la transparence (financière).

Dans l'avis qui suit, la Commission se tiendra uniquement aux aspects « droits du patients », plus particulièrement aux articles de la loi relative aux droits du patient mentionnés dans la demande d'avis, à savoir l'article 8, §2 (informations fournies au patient) et l'article 5 (droit à des soins de qualité).

Avis

La Commission estime que, si les traitements prothétiques doivent être de qualité supérieure et que la transparence au niveau des prix est très importante, elle souligne que les informations communiquées (préalablement) par le praticien professionnel (en vue d'obtenir le consentement éclairé, libre et préalable du patient) vont plus loin que les aspects financiers de l'intervention.

Dans le cadre de la communication avec le patient, la Commission estime en outre que le patient doit être tenu au courant par son dentiste de la provenance de la prothèse (l'obligation de fournir une attestation de conformité lors de la délivrance de la prothèse dentaire est déjà une garantie de qualité).

Enfin, elle souligne qu'à plusieurs reprises déjà, dans ses rapports annuels, service de médiation fédéral « Droits du patient a recommandé la création d'un Ordre des dentistes.

-----